



LES ATTAQUES

Arrêté n°2023-007

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Arrêté de restriction de circulation et stationnement Rue de la Rivière Neuve

Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Considérant la demande de l'entreprise Sade Telecom en date du 17 janvier 2023;
Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation et le stationnement rue de la Rivière Neuve pour le bon déroulement des travaux de réparation de câbles Télécoms en enterré.

ARRETE

Article 1 : Du 23 janvier au 23 février 2023, une restriction de circulation et du stationnement sera appliquée rue de la Rivière Neuve pour la durée des travaux.

Article 2 : La restriction de circulation et du stationnement consistera, au droit des travaux susmentionnés, en :

- Empiètement sur chaussée, largeur de voie maintenue 2m,
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds,
- Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds,
- Vitesse limitée à 30 km/h.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur en charge de l'exécution des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La secrétaire de mairie et M. le commandant de gendarmerie de Guînes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.


Signé électroniquement par : Nadine
DENELLE-VAMPOUILLE
Date de signature : 19/01/2023
Qualité : Maire de la Commune de
Les Attaques

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Affiché le 19 janvier 2023.